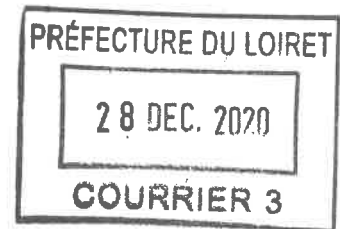


COMITE SYNDICAL  
DU 15 DECEMBRE 2020  
Délibération n° 2



**OBJET :** Election du troisième Vice-Président composant le bureau.

Etaient présents : Messieurs NERAUD, BRAUX, MALBO, SOLER, MARTIN, MILLIAT, TEBIBEL, MEYER, Madame GALZIN,

Etaient excusés : Messieurs GUERIN, LELEVE, Mesdames LECLERC, DESNOUES.

Assistaient également à la réunion : Messieurs DEVOS, VASSAL et Mesdames DEMARS, EUGENE et JOUDIOU.

Vu le rapport n° 2 de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de la Desserte Aérienne de l'Ouest du Loiret, le Comité Syndical,

*Exposé*

Conformément aux dispositions du Code des Collectivités Territoriales et aux statuts du Syndicat Mixte, approuvés par arrêté préfectoral en date du 2 Juin 1988 modifié le 17 Octobre 1999, les membres du Comité Syndical sont élus ou désignés par les collectivités concernées à concurrence de la durée du mandat qu'ils détiennent respectivement en leur sein.

Suite au scrutin municipal des 15 mars 2020 et 28 juin 2020, Orléans Métropole et les communes membres ont procédé à la désignation de leurs représentants appelés à siéger au sein du Comité du Syndical.

Le 30 septembre 2020, le Comité Syndical a élu :

- le Président : Monsieur Frédéric NERAUD qui représentera le Syndicat en justice et dans tous les actes de gestion de l'établissement public après accord du Comité.
- le 1<sup>er</sup> vice-Président : Monsieur Arnauld MARTIN,
- le 2<sup>ème</sup> vice-Président : Madame Florence GALZIN.

Attendu qu'aucun représentant d'Orléans Métropole ne pouvait assister au comité syndical du 30 septembre 2020, Monsieur le Président a proposé de surseoir à l'élection du 3<sup>ème</sup> Vice-Président et de la reporter au prochain comité syndical.

Monsieur le Président procède alors à l'ouverture du scrutin pour l'élection du troisième Vice-Président composant le Bureau, et propose la candidature de Monsieur Pascal TEBIBEL

Les résultats du scrutin sont les suivants :

3<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Pascal TEBIBEL obtient 9 voix



Après avoir délibéré, le comité syndical :

**ARTICLE UNIQUE :**

Suite au scrutin municipal des 15 mars 2020 et 28 juin 2020, approuve la composition du Bureau du Syndicat Mixte fixée comme suit :

Président :	Monsieur Frédéric NERAUD
1 <sup>er</sup> Vice-Président :	Monsieur Arnaud MARTIN
2 <sup>ème</sup> Vice-Président :	Madame Florence GALZIN
3 <sup>ème</sup> Vice-Président :	Monsieur Pascal TEBIBEL

(adopté)



*Le Président du Syndicat Mixte,*

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Frédéric NERAUD".

**Frédéric NERAUD**